

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le dix décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**ABSENT :**

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210\_D\_140

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Famille, Enfance,**  
**Jeunesse et**  
**Prévention de la**  
**Délinquance**

**Objet : : Crèches**  
**associatives :**  
**Subventions**  
**complémentaires**

Madame la Conseillère Déléguée en charge de l'Enfance-Petite Enfance rappelle au Conseil Communautaire que les crèches associatives Les Enfants de Saint Just Malmont et Les Lutins d'Aurec sur Loire bénéficient d'un soutien financier de la Communauté de Communes Loire Semène à hauteur de 34 023 € pour la crèche Les Enfants et de 34 319 € pour la crèche Les Lutins. Suite aux difficultés financières des 2 associations, liées à la mise en place de la Convention ALISFA pour la revalorisation des salaires (+ de 8 %), Loire Semène a apporté une subvention complémentaire de 10 000 €, pour chaque structure. Malgré cet apport, les structures rencontrent un déficit supplémentaire de 10 000 € pour la crèche les Enfants et de 16 400 € pour la crèche les Lutins.

Les causes du déficit :

- Pour la crèche Les Enfants (agrément pour 24 places), elles sont liées à des remplacements pour arrêt maladie (congé maternité) et à des versements de primes de précarité de fin de contrats. La crèche n'a pas renouvelé un Contrat à Durée Déterminée se terminant fin septembre (à hauteur d'un équivalent mi-temps (effort demandé par la CCLS).

- Pour la crèche Les Lutins (agrément pour 25 places), elles sont liées à une baisse de la fréquentation, taux de remplissage 69 %, (le minimum du taux d'occupation doit être compris entre 72 % et 75 %). Ce taux peut augmenter d'ici à la fin de l'année, avec l'arrivée de nouveaux bébés. Une perte des participations financières de familles de 15 000 € a été constatée. À cela s'ajoute, la provision du départ en retraite de la directrice à hauteur de 10 700 €. Plusieurs arrêts maladies ont eu lieu, dont un mi-temps thérapeutique, malgré tout l'association a fait l'effort de ne pas remplacer, soit une économie de 20 000 €.

Malgré les efforts de gestion engagés par les deux associations pour optimiser les dépenses, cela génère un déficit. Ce déficit menace les deux associations sur le long court.

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210\_D\_140-DE  
Reçu le 17/12/2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Elle propose au Conseil Communautaire de bien vouloir attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € pour la crèche Les Enfants et de 12 000 € pour la crèche Les Lutins, tenant compte du nombre de places proposées par chacune et des efforts fournis par chacune d'elle, selon les documents fournis par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'attribution une subvention complémentaire de 10 000 € pour la crèche Les Enfants et de 12 000 € pour la crèche Les Lutins.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

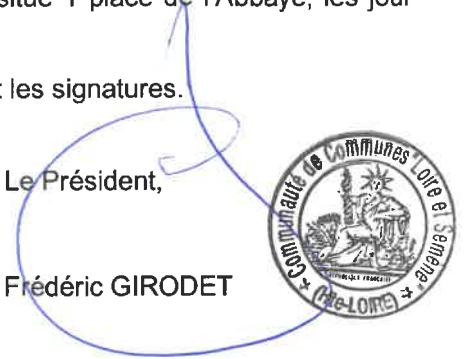
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20241210-20241210\_D\_140-DE  
Reçu le 17/12/2024